



Nº 151

Le 15 juillet 1988

LA COMMISSION SÉNATORIALE AMÉRICAINE DES FINANCES ET LA
COMMISSION DES VOIES ET MOYENS DE LA CHAMBRE PRÉSENTENT
LEURS RECOMMANDATIONS À L'ADMINISTRATION CONCERNANT LA LOI
DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

OTTAWA - Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a commenté aujourd'hui les recommandations que le Congrès américain a faites à l'Administration concernant la loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange.

"Il s'agit d'une étape importante qui nous rapproche du jour où les canadiens pourront profiter des avantages de l'Accord", a déclaré M. Crosbie, en saluant l'issue des débats du Congrès sur le contenu de l'ensemble de dispositions.

La loi américaine modifiera les lois voulues afin de mettre en oeuvre l'Accord qu'ont signé le Premier ministre Mulroney et le Président Reagan le 2 janvier 1988. L'Énoncé des mesures prévues par l'Administration (Statement of Administrative Action), qui accompagne le projet de loi, décrit ce que le Président entend faire pour donner effet à l'Accord.

"Les projets de loi émanant de la Chambre et du Sénat américains et les énoncés de mesures qui les accompagnent sont identiques sur la plupart des points", a dit M. Crosbie. "Lorsqu'il y a des divergences entre la version du Sénat et celle de la Chambre, l'Administration devra décider de la marche à suivre quant au projet de loi de mise en oeuvre qui sera présenté."

.../2

Minister for
International
Trade

Ministre du
Commerce
extérieur

Le projet de loi devrait être présenté au cours de la semaine du 25 juillet. Par la suite, il sera soumis à un vote "pour" ou "contre", sans possibilité d'amendement, aux termes de la procédure accélérée. Comme le projet de loi aura fait l'objet de consultations approfondies entre le Président et le Congrès avant d'être présenté, les dirigeants du Congrès se sont engagés à l'examiner au plus tard en octobre et à faire de leur mieux pour régler cette question avant que le Congrès ajourne ses travaux en août.

M. Crosbie a ajouté: "Je crois que le projet de loi américain éliminera ou modifiera un certain nombre de dispositions qui se trouvaient dans les versions antérieures et qui, à notre avis, ne correspondaient pas exactement à l'Accord. Nous avons fait part de nos préoccupations à l'Administration américaine à ce propos."

"Malheureusement, certaines difficultés pourraient bien persister, notamment le retard éventuel des réductions tarifaires américaines sur le contre-plaqué. Si cela se produisait, je peux assurer les canadiens que le gouvernement réagira de manière appropriée", a-t-il conclu.